

DÉCISIONS de la 3^e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 15 novembre 2011 à 13 h 30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 03.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté:
1. Mot de bienvenue
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption d'un procès-verbal
 4. Présentation des nouvelles personnes déléguées
 5. Enseignement des spécialités en adaptation scolaire
 6. Prévisions budgétaires 2011-2012
 7. Anglais intensif
 8. Sujets divers

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

- 03.02** Que le procès-verbal de la 2^e Assemblée des personnes déléguées tenue le 11 octobre 2011 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 18 novembre 2011, étant entendu que dans tel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

ENSEIGNEMENT DES SPÉCIALITÉS EN ADAPTATION SCOLAIRE

- 03.03** Que l'Assemblée des personnes déléguées recommande à l'Assemblée de l'unité de négociation de la CSDM :
1. L'application de l'Entente Nationale, soit que l'enseignement des matières anglais, éducation physique, musique et arts plastiques auprès d'un groupe d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), relève du champ d'enseignement auquel appartient la matière.



ENSEIGNEMENT DES SPÉCIALITÉS EN ADAPTATION SCOLAIRE (SUITE)

2. De négocier les dérogations suivantes à la procédure d'affectation et de mutation prévue à la clause 5-3.17 :

Les personnes du champ 01 des disciplines visées seront déclarées en surplus d'affectation dans leur champ et discipline :

- a) Elles pourront choisir d'être affectées dans leur école, dans le champ de leur matière, s'il y a un poste vacant.
 - b) Lors de l'assemblée du champ 01, elles n'auront pas l'obligation de choisir un poste dans une autre spécialité du champ 01 si elles préfèrent se prévaloir d'un changement de champ à la dernière assemblée de placement.
3. De négocier la même procédure pour les enseignantes et enseignants du champ 07 (Arts plastiques au primaire).

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011-2012

- 03.04** Que l'Assemblée des personnes déléguées adopte les prévisions budgétaires 2011-2012 telles qu'elles figurent aux documents APD.1112.015 et APD.1112.016.

ANGLAIS INTENSIF

- 03.05** Que l'Assemblée des personnes déléguées se prononce contre l'implantation généralisée de l'anglais en 6^e année du primaire.
- 03.06** Que l'Alliance dénonce auprès de la CSDM et du MELS la configuration actuelle du « nouveau » bulletin où l'anglais apparaît à la première rubrique et qu'elle réclame que cette matière apparaisse dorénavant, minimalement après le français et les maths.
- 03.07** Que l'Assemblée des personnes déléguées propose que l'Alliance invite, en fournissant une proposition type, les représentants des enseignants aux CÉ pour qu'ils proposent un avis à la CSDM l'enjoignant d'appliquer sa politique culturelle et linguistique jusque dans les cantines scolaires.